

Conseil communal du 28 mai 2019

Interventions du groupe Ecolo

Intervention concernant la présidence de la CCATM

Monsieur le Bourgmestre,

Lors du dernier conseil communal, nous étions intervenus pour la seconde fois concernant la CCATM. Vous nous contraignez à intervenir une troisième fois car, contrairement à ce que vous avez affirmé, le président pressenti pour la future CCATM n'a nullement postulé à la présidence de la CCATM. Il s'avère même qu'il a été contacté par vos soins le jour-même du conseil communal précédent. Bien entendu, nous ne mettons nullement en doute les compétences de l'intéressé.

Mais votre but était clair, écarter un candidat qui politiquement ne vous convenez pas mais qui pourtant avait toutes les compétences requises et avait postulé expressément à la présidence de cette commission. Et pour arriver à vos fins d'écartement, vous avez manigancé et utilisé le mensonge en permanence.

Visiblement et comme je vous l'ai déjà dit lors du dernier conseil communal, nous devons contrôler vos dires systématiquement !

Prendre un président qui n'a pas postulé au détriment d'un autre qui l'a fait, sera-ce bien accepté par la tutelle ou devons-nous revenir sur ce sujet une 4ème fois ?

Méfiez-vous car ce qui se construit sur le mensonge ne peut pas durer. Il en est de même de l'imposture, comme ce qui est le cas également dans le dossier de l'école secondaire.

Question au collège communal : cuve d'hydrocarbure

Monsieur le Bourgmestre,

Je voudrais attirer votre attention et me faire le porte-parole de citoyens qui s'inquiètent de la réhabilitation des cuves à carburant enterrées.

Dans notre entité et nos villages de nombreux commerces possédaient une ou plusieurs pompes à carburant. Les citernes étaient pour la plupart enterrées. Lors de la cessation des commerces, les maisons ont été vendues et les pompes démantelées. Je me suis mis en rapport avec le BOFAS (Fonds d'assainissement des sols des stations-service.) et leur réponse a été

claire : ce sont les communes qui possèdent un inventaire de ces lieux à haute potentialité polluante. Le BOFAS m'a précisé un accord récent entre les régions et Bruxelles capitale qui permettra l'ouverture d'un fonds pour aider à la dépollution des sites.

Ma question est sous-jacente à mes propos : existe-t-il un inventaire des anciennes cuves enterrées ? Le service urbanisme a fait des recherches à ma demande. A-t-on des résultats et que compte faire notre commune pour résoudre ce problème ?

Question au collège communal : sentiers

Monsieur le Bourgmestre,

L'entretien des sentiers, et particulièrement leur accessibilité, est régulièrement pointé du doigt par les citoyens.

En effet, seuls deux membres du personnel ont la charge de leur entretien, ce qui est peu pour le travail à fournir à certaines périodes de l'année. Ces derniers jours, nous avons pu constater que le fauchage avait été réalisé en divers endroits, ce qui est bien. Mais d'autres choses sont encore à améliorer pour la mobilité douce car certains riverains négligent l'entretien de leur plantation gênant les abords des trottoirs et pistes cyclables.

Pouvez-vous donc nous rappeler le règlement communal en la matière ainsi que les devoirs de chaque citoyen ?